

Par ailleurs, à cette conférence de Bergen, en Norvège, on a aussi présenté un rapport intitulé *Bridging the Gap: An Agenda for Action*. Ce rapport a été rédigé par les délégués à une conférence non gouvernementale sur l'environnement et le développement qui a eu lieu en mars 1990. Les auteurs de ce rapport faisaient un certain nombre de recommandations, insistant sur la sensibilisation et sur la participation du public. Ils disent clairement que le public joue un rôle très important dans tout ce processus et que la reconnaissance et la protection juridique des droits des personnes, des groupes et des organisations en matière d'environnement, y compris le libre accès aux renseignements, sont essentiels à la réalisation d'un développement durable. Autrement dit, il doit y avoir quelqu'un qui a accès à ces renseignements et qui peut les mettre à la disposition du public, sans devoir défendre les intérêts de l'industrie ou du gouvernement.

Ce groupe a proposé que, d'ici 1992, un organisme indépendant subventionné par l'État effectue des vérifications nationales sur le développement durable et publie des rapports provisoires. Cette proposition s'applique à tous les pays, y compris le Canada. Ces vérifications devraient porter sur la santé environnementale du pays, sur ses ressources naturelles et sur les écosystèmes et les espèces en voie d'extinction. Il faudrait établir des centres de ressources et des banques de données. Tout cela pourrait se faire au Canada sous les auspices d'un contrôleur général pour l'environnement.

Par ailleurs, comme la député d'Ottawa-Ouest l'a signalé dans ses remarques, le vérificateur général, qui est le vérificateur financier du Canada, a dit que notre pays avait grand besoin de vérifications environnementales. Dans son rapport pour l'exercice se terminant le 31 mars 1990, le vérificateur général est sévère à l'endroit du ministère de l'Environnement. Ce rapport devrait être examiné attentivement par un organisme indépendant qui s'intéresse uniquement à la protection de notre environnement.

• (1740)

Il y a toutes sortes de démarches faites par l'industrie auprès du gouvernement, mais il faudrait quelqu'un qui défende les intérêts de l'environnement auprès du Cabinet et du public. Le vérificateur général dit que le nombre de programmes du ministère que celui-ci a évalués est insuffisant. Il a évalué moins de 10 p. 100 de ses programmes. Par exemple, il n'a évalué aucun des programmes du Service canadien des parcs, même si la

Initiatives parlementaires

moitié des années-personnes du ministère et un budget de 387 millions de dollars lui sont affectés.

Le vérificateur général parle aussi du fait que le ministre de l'Environnement doit déposer tous les ans au Parlement un rapport sur l'application de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement. Aucun rapport n'a été déposé, à partir du moment de la proclamation de la Loi, en juin 1988, jusqu'au moment de la rédaction du rapport par le vérificateur général, le 30 juin 1990.

Je vois que vous me faites signe que mon temps est écoulé, monsieur le Président. Je respecte cela. Je vous remercie de m'avoir donné l'occasion de participer au débat sur cette importante initiative. Je souhaite beaucoup de chance à la députée d'Ottawa-Ouest dans ses efforts en vue d'obtenir des appuis pour cette motion gouvernementale.

[Français]

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, je serai bref, mais je désire tout d'abord féliciter la députée d'Ottawa-Ouest.

[Traduction]

Elle a formulé une proposition très intéressante qu'elle a déjà expliquée clairement. Elle nous dit essentiellement que le gouvernement, et en fait n'importe quel gouvernement, aurait intérêt à recourir aux services d'un contrôleur général pour l'environnement. De cette façon, le gouvernement en place disposerait d'un outil très important aux fins du processus de prise de décision. Rien ne serait plus souhaitable, au moment où les gouvernements, les ministres et les décideurs s'intéressent au développement durable, que d'adopter cette proposition.

La députée d'Ottawa-Ouest a précisé comment procéderait le contrôleur pour l'environnement. Il est intéressant de noter que, dans son rapport, le vérificateur général dit: «Le Parlement devrait s'attendre que le gouvernement conçoive des moyens acceptables de rendre compte de la façon dont il s'acquitte de ses responsabilités environnementales». Cet extrait du rapport est renfermé dans une lettre que la députée d'Ottawa-Ouest a écrite pour nous informer de sa motion.

Cette remarque du vérificateur général est très précise et opportune. La motion de la députée d'Ottawa-Ouest reflète cet à-propos. Nous la félicitons et nous espérons que le secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement nous annoncera que le gouvernement ne s'oppose pas à ce que la question soit déferée à un comité, aux fins d'une étude approfondie.